constitués qui, sans être des organisations municipales, ont été établis pour fournir des services de nature municipale.

La capitale du Nouveau-Brunswick, Fredericton, est la troisième grande ville de cette province. Saint-Jean en est la plus vaste, tandis que Moncton vient au second rang.

Québec. Les régions les plus densément peuplées couvrent environ le tiers de la province et présentent une structure de caractère municipal; le reste du Québec est gouverné par la province en tant que «territoires». La région organisée se divise en trois municipalités métropolitaines et régionales et 72 comtés municipaux, administrés chacun par un conseil de comté. Les cités et villes sont exclues du système de comtés pour ce qui est des affaires politiques et administratives, sauf en ce qui concerne certaines dépenses communes. Les autres corporations municipales et le territoire non organisé au sein des comtés font partie du système de comtés. Les comtés n'ont aucun pouvoir direct d'imposition; les fonds nécessaires au financement de leurs services sont fournis par les municipalités qui les constituent. En 1980, il existait 1,513 municipalités comprenant 65 cités, 192 villes, 248 villages et 1,008 municipalités rurales, y compris des paroisses, des cantons, des cantons unifiés et des organisations municipales sans désignation. Les grandes consolidations municipales ont débuté en 1965 avec la fusion des 14 municipalités de l'Île Jésus, qui a donné lieu à la nouvelle cité de Laval. En 1970. les Communautés urbaines de Montréal, de Québec et la Communauté régionale de l'Outaouais ont été établies en vue d'une intégration graduelle de leurs services.

Québec est la capitale de la province, et Montréal est la ville constituée qui possède le plus grand nombre d'habitants.

Ontario. En Ontario, à peine plus de 10% de la superficie englobe 95% de la population totale de la province et son organisation est de type municipal; le reste du territoire relève directement du pouvoir provincial. La section peuplée se divise en une municipalité métropolitaine, 10 municipalités régionales, une municipalité de district, ainsi que 27 comtés et districts régionaux. L'Ontario compte 45 cités, y compris les cinq boroughs du Toronto métropolitain, 144 villes, 120 villages, 476 townships et 13 districts d'amélioration locale. La municipalité du Toronto métropolitain, qui existe depuis janvier 1954, englobe une cité de même que cinq boroughs et a charge de l'impôt foncier, du service de police, du service d'eau, des égouts, des réseaux de routes métropolitaines et de la planification. Les municipalités régionales de Durham, Haldimand-Norfolk, Halton, Hamilton-Wentworth, Niagara, Ottawa-Carleton, Peel, Sudbury, Waterloo et York ont remplacé les administrations de comté et assument désormais certaines fonctions à l'égard de toutes les municipalités comprises dans leurs limites. La municipalité, district de Muskoka, a été constituée en janvier 1971 pour prendre charge de responsabilités, semblables à celles des municipalités régionales, vis-à-vis des municipalités réorganisées de l'ancien district de Muskoka. Cette forme de gouvernement régional est envisagée dans d'autres régions. Chaque comté, bien qu'il forme une municipalité constituée, comprend les villes (à l'exception de cinq villes séparées), les villages de même que les townships qui y existent. Certaines municipalités se situent à l'extérieur des comtés, dans des régions appelées districts. Ces districts, dans l'Ouest et le Nord de l'Ontario, ne sont pas des entités municipales.

La capitale de l'Ontario, Toronto, a été la capitale du Haut-Canada avant la Confédération. Hamilton vient au second rang des villes constituées de la province, suivie, quant au chiffre de la population, d'Ottawa, la capitale nationale.

Le Manitoba compte cinq cités, 35 villes, 40 villages et 105 municipalités rurales. Il y existe également 18 districts de gouvernement local qui exercent les mêmes fonctions générales que les municipalités. Régis par des administrateurs agissant, dans la plupart des cas, sur l'avis de conseils élus, ces districts sont subordonnés à l'autorité suprême du ministre des Affaires municipales.

Au Manitoba, la capitale (Winnipeg) et 11 municipalités environnantes, après 12 années d'assujettissement à l'autorité centrale partielle de la Corporation métropolitaine du Grand Winnipeg, ont été fusionnées en une seule ville au mois de janvier 1972.